

Deux roues : le stationnement devient payant à Paris

Article rédigé par *Economie matin*, le 01 septembre 2022

Source [Economie matin] : Fini la gratuité des stationnements pour les deux-roues à Paris. À partir du 1er septembre 2022, les usagers devront payer leur place de parking. Les deux-roues électriques ne sont pas concernés par la mesure.

Une mesure qui fait grincer des dents

C'est l'une des nouveautés de la rentrée. À partir du 1er septembre 2022, le stationnement des deux-roues devient payant à Paris. Tous les utilisateurs de deux-roues thermiques sont concernés, habitants comme entreprises. Le tarif est, en revanche, plus bas que pour les voitures. Il faudra compter 3 euros de l'heure pour stationner sur les emplacements réservés à ce type de véhicule. C'est moitié moins cher que les places réservées aux voitures. Mais pour les motards, le prix est excessif.

La mesure est très impopulaire surtout en cette période de forte inflation. La mairie de Paris se défend. L'adjoint aux mobilités et à la transformation de l'espace public David Belliard explique que l'objectif est de "*favoriser la migration vers d'autres mobilités*". En clair : pousser les utilisateurs de deux-roues à se déplacer en transport en commun. Le nombre de deux-roues dans la capitale est estimé à 100.000, la municipalité souhaite faire baisser ce chiffre.

Les deux-roues électriques ne sont pas concernés

Pour atténuer le coût pour les usagers, les habitants et certaines entreprises peuvent bénéficier de réductions. Mais attention, elles ne sont applicables que dans certaines zones proches de leur domicile ou de leur implantation. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire en ligne. Depuis le lancement de la plateforme, plus de 10.000 dossiers ont été traités selon la mairie parisienne.

En revanche, les deux-roues électriques ne sont pas concernés par la mesure. Pour eux, le stationnement reste gratuit à partir de demain. Mais attention, la municipalité prévoit d'ores-et-déjà des contrôles dès les prochains jours.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

01/09/2022 23:00